



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-08-294 / ADJUDICATION CONTRAT TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA ROUTE LA COUPE À LA LIMITE DE SAINT-ROSAIRE ET DU RANG 10

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'Asphaltage de la route la coupe à la limite de Saint-Rosaire et du rang 10 ont été prévus dans le cadre du PTI pour l'année 2024 et budgétés à travers le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ-2019-2024);

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet seront assumés par le programme de la Taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec (TECQ) et par la municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-202 adoptée en séance ordinaire du 06 mai 2024 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres public relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offre répondant # **532391352401** a été publié sur le site de la SEAO en date du 26 juin 2024 et que six (6) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures des soumission en date du 16 juillet 2024 à 15h05 à la salle municipale en présence de deux des 6 soumissionnaires et de deux témoins;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Centre Sud du Québec Inc. est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme aux exigences requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépín et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** l'adjudication du contrat relatif à l'asphaltage de la route la coupe à la limite de Saint-Rosaire et du rang 10 soit octroyée à Pavage Centre Sud du Québec Inc. au montant de \$ **287,086.83** taxes incluses conformément à l'avis d'appel d'offres # **532391352401**;
- **QUE** Pavage Centre Sud du Québec Inc se conforme avant l'octroi du contrat aux prescrits du Règlement *établissant la formule de la déclaration d'intégrité devant être produite par une entreprise en vue de la réalisation d'un contrat public* publié à la Gazette Officielle en date du **24 juillet 2024** et en vigueur le 15eme jour qui suit sa publication soit le 8 août 2024;



• **QUÉBEC, LE 14 AOÛT 2024.** Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère (Québec) a adopté, à l'unanimité, la présente résolution à Pavage Centre Sud du Québec Inc. en vue de l'engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant la durée du contrat soit transmise ainsi qu'une copie de la présente résolution à Pavage Centre Sud du Québec Inc.

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant Avant taxes	Montant incluant les taxes
Roxboro Excavation Inc.	Oui	282 561,34 \$	324 874,90 \$
Construction et pavage Portneuf Inc.	Non	268 185,70 \$	308 346,51 \$
Groupe Colas Québec Inc.	Oui	267 440,00 \$	307 489,14 \$
Smith asphalte Inc.	Non	322 846,00 \$	371 192,19 \$
Pavage Veilleux (1990) Inc.	Non/Mineur	298 398,00 \$	343 083,10 \$
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	Oui	249 695,00 \$	287 086,83 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **14 août 2024**.


Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier